

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Habiter ensemble, vieillir ensemble

Éléments d'une histoire de la corésidence au cours de l'industrialisation¹

Jérôme BOURDIEU*

Lionel KESZTENBAUM**

Gilles POSTEL-VINAY***

*INRA- Paris Sciences Économiques

**INED

***EHESS-CRH et INRA- Paris Sciences Économiques

Introduction

La France connaît un vieillissement précoce dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, marqué par une baisse considérable de la fécondité et donc une proportion croissante de personnes âgées à la charge des actifs. Cette situation se traduit nécessairement par une pression accrue sur les familles (et une tension sans doute croissante entre les ménages qui ont un aïeul à charge et les autres).

Une façon de comprendre ces questions et d'évaluer –même sommairement– l'importance de l'entraide familiale est de mesurer avec qui habitent les plus vieux. La corésidence est sans doute la forme d'entraide familiale la plus immédiate et la plus accessible. Dans ce cadre, il importe de mesurer à la fois son importance au début de l'industrialisation et sa capacité à se maintenir à mesure que les effets du vieillissement de la population s'accroissent. Pour cela, il faut comprendre, d'une part, le fonctionnement intrinsèque de modèles familiaux différents et évoluant différemment notamment avec l'urbanisation et la montée du salariat et, d'autre part, comment la corésidence s'articule avec d'autres formes de prise en charge de la vieillesse, avec l'enrichissement individuel, peut-être, qui pourrait permettre aux individus de s'en sortir par eux-mêmes, mais aussi avec les transformations du système d'assistance considéré à l'échelle locale ou nationale.

A priori, il y a deux façons d'aborder ce problème : sous l'angle des familles et sous celui des individus, les personnes âgées elles-mêmes. Les familles, pour commencer : qu'est-ce qui les conduit à héberger un vieux et quelles sont les contraintes qui pèsent sur elles lorsque s'accroît le vieillissement ? Vu de ce côté-ci se pose le problème des arrangements qui peuvent exister à l'intérieur du cercle réduit de la famille ; des moyens de les faire respecter ; des intérêts divergents des différents membres de la génération suivante (les enfants de la personne âgée) –qui va prodiguer l'assistance (le *caring*) et que recevra-t-il en échange ? ; de la diversité des situations qui prévalent au moment où l'aide devient nécessaire. En creux donc cette approche privilégie les structures familiales (nucléaire, étendue, etc.) et leurs transformations au cours du temps pour expliquer pourquoi la famille s'occupe de ses vieux.

La seconde façon, du point de vue du vieux lui-même, conduit à interroger l'espace de choix ou de contraintes qui conduit une personne âgée à être hébergé par sa famille : la pauvreté, la pression sociale, la facilité, le désir de vieillir parmi ses proches ? Cet angle

¹ Nous sommes reconnaissants à Linda Amiri et Paola Arzenati qui ont effectué une grande partie de la saisie des recensements. Nous sommes aussi infiniment redevables à Joël Surcouf qui non seulement nous a transmis les dépouillements effectués aux archives de la Mayenne mais qui, par sa politique volontariste de numérisation et de mise en ligne des archives départementales, facilite grandement notre travail. Enfin, Patrice Bourdelais et Michel Demonet ont eu la gentillesse de nous confier leurs données sur Le Creusot qui nous ont été très précieuses.

d'approche est en partie le miroir du précédent, puisqu'il s'agit maintenant de déterminer pourquoi la famille serait choisie comme une façon de vivre sa vieillesse.

En réalité, il y a une troisième façon qui est à la fois complémentaire et essentielle : les communes. Et au-delà. Car si la coresidence exprime des rapports entre l'individu et sa famille, elle ne peut échapper à l'influence des autres institutions –notamment d'assistance mais pas seulement (retraite)– qui modèrent et modifient les rapports entre les individus.

La coresidence avec les aîeux est souvent analysée comme un marqueur d'un fonctionnement familial intense. Et cela avec un enjeu normatif plus ou moins implicite. La présence de vieux parents dans le ménage est lue comme la preuve de « solidarités » familiales actives, d'un « esprit de famille » vigoureux. L'urbanisation, le développement du salariat et de la classe ouvrière est souvent associé avec une dégradation des liens familiaux, un développement de l'individualisme et un mouvement vers l'abandon des vieux. Alternativement, la présence des vieux dans les ménages jeunes est aussi lue comme l'emprise de la famille et des générations âgées sur les générations jeunes, comme l'expression de l'autoritarisme du *paterfamilias*. L'urbanisation est alors pensée comme l'occasion d'une émancipation des individus qui s'accompagne (avec retard peut-être) par le développement de nouvelles institutions de prises en charges des personnes âgées (Hospices, invention de la gérontologie, maisons de retraite, pensions de retraite). Dans cette perspective, on assiste aussi à une autonomisation des personnes âgées qui s'affirme avec l'augmentation de la durée de vie et s'accomplit jusqu'à ce que la dépendance physique intervienne (invention du troisième puis du quatrième âge).

Notre perspective est différente : elle est de saisir la coresidence comme une manière parmi d'autres pour les vieux de vivre leur fin de vie. La coresidence est la résolution d'un problème particulier : celui du logement et elle recouvre des situations extrêmement variées et différentes, en fonction du lieu –à la campagne ou la ville par exemple–, de la taille des logements, des caractéristiques du ménage –une personne âgée seule ou un couple–, de la présence de petits enfants, de l'état physique des personnes âgées, des dispositifs collectifs –qu'ils soient ou non publics– à disposition des personnes âgées au niveau local (bureau de bienfaisance, institutions charitables) ou national (retraites). Lire la coresidence seulement comme un marqueur des fonctionnements familiaux est en effet trompeur.

Formes de la famille et questions de cohabitation

Les débats autour de la famille, mais aussi de la cohabitation entre générations, ont longtemps été compliqués par la difficulté de toute mesure empirique. Louis Henry met au point une première approche de la famille par reconstitution (« la famille en fiche »), qui se réduit à l'histoire biologique d'un couple du mariage à la fin de l'union (Fleury et Henry, 1958 ; Deniel et Henry, 1965 ; Rosental, 2002). Il montre ainsi que la société ne peut être décrite uniquement à partir de classes ou d'ordres. Auparavant, Le Play avait déjà mis en place une approche scientifique de la famille pour la réformer, suite à l'idée que la révolution a détruit la famille et donc par là l'autorité et l'unité du patrimoine foncier. C'est alors une vision évolutionniste qui domine la sociologie de la famille, notamment avec Parsons : passage de la famille élargie (famille souche), symbole de la société traditionnelle, à la famille nucléaire, résultant du développement de l'individualisme et de l'affaiblissement des liens de parenté (Parsons et Bales, 1955).

Pour Peter Laslett, cette vision est fautive : famille nucléaire et famille souche coexistent depuis longtemps en Europe. Dans ses analyses, la famille, observée au niveau du ménage, est un élément de socialisation qui conduit les individus à intérioriser les valeurs qui assurent la cohésion sociale (Laslett et Wall, 1972). Laslett veut alors tester la solidité de la famille patriarcale. Les formes familiales sont cependant liées au système (normes) social(es) : à la

famille nucléaire ouverte, extravertie, qui préfère les voisins aux consanguins et investit dans l'échange (économique ou matrimonial) et, de ce fait, dépend plus des relations et des institutions extrafamiliales s'oppose la famille souche, renfermée, autarcique et opposée à l'extérieur car la puissance de la maison vient de l'affaiblissement des autres. Entre les deux, la famille communautaire représente un idéal fusionnel où seule prime la famille. De là émerge l'idée d'une répartition géographique de ces types de famille entre l'Europe du Nord et du Nord-Ouest où prédomine la famille nucléaire, sauf dans les régions de montagne et la France méridionale, terres d'élection de la famille souche liée à une économie agropastorale ; et les zones d'implantations de la famille communautaire : le centre de la France, la Toscane et l'Ombrie, régions de métayage, ainsi que dans les Balkans et en Europe Centrale, régions de grands domaines et de servage.

Ces modèles sont aussi profondément liés au cycle de développement familial. La famille nucléaire va de pair avec un cycle court lié au départ précoce des enfants que ce soit après le mariage ou même avant, dans le cadre des « life cycle servants » de P. Laslett. La famille souche à l'inverse connaît un cycle long car elle est le fruit d'une succession dynastique qui unit les individus autour du lignage (ce qui peut, réciproquement, provoquer des tensions, extrêmes dans certains cas, (Claverie et Lamaison, 1982), et entraîne des formes de négociations, par exemple lorsque le couple âgé se retire en échange d'une rente). Ces modèles ne sont pas nécessairement l'application de stratégies élaborées et à long terme. Ils représentent plutôt une réaction à un environnement économique et social spécifique.

La première et principale critique de Laslett repose sur l'aspect trop strictement statique de ses analyses : Lutz Berkner affirme qu'il faut prendre mieux en compte le cycle de vie, de l'individu et du ménage. Il montre ainsi la nécessité, pour le ménage, de recourir à de la main d'œuvre extérieure à certains moments de son existence (Berkner, 1972). Une seconde critique, à la fois plus récente et renouvelée de critiques anciennes, dénonce l'aspect mécaniste de la typologie laslettienne des ménages qui masque l'importance de la parenté « disponible » : on ne peut mesurer les formes de cohabitation sans tenir compte du nombre d'ascendants et donc du nombre « d'hébergeurs » potentiels. Prendre en compte cet « univers des possibles » conduit à observer une forte diminution au cours du temps de la proportion de personnes âgées qui coresident (Ruggles, 2003). L'explication traditionnelle met en avant l'accroissement du pouvoir d'achat des personnes âgées, soulignant que, autrefois, c'était la pauvreté qui les poussait à vivre avec leur famille (Costa, 1998). À l'inverse, d'autres analyses soulignent que l'explication est peut-être à chercher du côté de la famille avec des jeunes générations qui souhaitent profiter d'opportunités plus nombreuses et plus distantes et dès lors sont moins à même de prendre en charge leurs vieux parents (Ruggles, 2007).

Cette opposition renvoie à un questionnement plus profond sur les liens intergénérationnels : il y a en effet deux façons de considérer le problème de l'hébergement des personnes âgées, selon que l'on se situe du côté des personnes âgées ou celui de leur famille. Au final, la prise en charge d'une personne âgée dépend des possibilités (du nombre d'enfants disponibles par exemple) mais peut ensuite être la contrepartie de services fournis immédiatement, mais surtout d'engagements « contractuels » conclus dans le passé auxquels s'ajoutent des « normes familiales » qui varient dans le temps et l'espace. Le problème de la coopération entre les générations n'est donc ni simple ni nouveau : comment s'assurer de la coopération future des enfants, utilisés comme « bâton de vieillesse » (Masson, 2009). Plus tard, cependant, l'État vient brouiller le problème car il modifie les systèmes de transfert entre générations.

Recensement et corésidence : les sources

Notre ambition est de resituer et repenser ces débats à partir d'une évaluation empirique des formes de cohabitation intergénérationnelle sur la longue durée et à une échelle large. Sur

un tel horizon, nous ne pouvons, de façon cohérente, mesurer la réalité des liens entre les générations (fréquence des rencontres, échanges monétaires ou non, etc.). Il faut le reconnaître d'emblée : nous mesurons une cohabitation, c'est-à-dire une corésidence théorique entre des individus qui peuvent ne rien partager d'autre qu'un toit. Notre objectif n'est donc pas tant de mesurer un affaiblissement ou un renforcement de la famille –un débat difficile à trancher et souvent imprécis– mais de comprendre les choix d'habitation des personnes âgées et les conséquences des transformations socio-économiques sur ces choix. Dans cet article, nous nous attachons plus précisément à étudier deux phénomènes, l'industrialisation et le vieillissement de la population.

Pour cela, nous voulons mesurer qui habite avec qui et nous utilisons les informations fournies par les recensements qui renseignent la composition des ménages à un moment du temps : dans chaque recensement, le chef de ménage est interrogé sur les personnes qui résident avec lui. Il est donc possible de savoir quels sont les personnes qui habitent ensemble, en lien avec leur situation personnelle (âge, profession, etc.). À ce titre, les données tirées du recensement apparaissent comme un instrument idéal pour étudier les questions de corésidence. Encore faut-il s'assurer que tous les membres du ménage sont bien recensés et que leur éventuelle absence, fût-elle temporaire, est correctement indiquée. Chaque individu doit être recensé « dans son lieu de résidence habituelle » ce qui signifie que toutes les personnes absentes seront recensées dans leur ménage d'origine. Mais leur absence est renseignée dans les registres, même s'ils ne sont pas présents dans le ménage. À partir du début du XX^{ème} siècle, cependant, les individus sont recensés à la fois dans leur ménage de résidence habituelle et au lieu de leur résidence temporaire, lorsqu'il s'agit d'une résidence en habitation collective, un hospice par exemple. Leur absence reste toutefois mentionnée. Notons aussi que la part des personnes âgées qui réside effectivement dans des hébergements collectifs est en réalité très réduite (Reimat, 1997 ; Domin, 2008).

Pour connaître la composition des ménages, nous utilisons les listes nominatives du recensement. Dressées dans chaque commune à l'issue du recensement par le maire, elles renseignent sur la composition des ménages et fournissent quelques informations sur les individus qui y résident : âge, profession ainsi que, bien entendu, les liens qui les unissent entre elles (Figure 1). Elles donnent donc une image figée de la cohabitation mais que l'on peut voir évoluer dans le temps. En effet, de 1831 à 1936, le recensement est réalisé en France tous les cinq ans selon une procédure stable qui fournit des informations identiques au cours du temps.

Notre objectif est de mesurer l'évolution du phénomène dans le temps, nous avons donc collecté les informations du recensement à trois dates : 1846, 1906 et 1931. La date initiale est la plus ancienne qui soit accessible dans les sources. En effet, les données des recensements antérieurs à 1836 n'ont été conservées qu'épisodiquement tandis que le recensement de 1836 est souvent difficilement exploitable (notamment parce que les limites des ménages sont fréquemment absentes). Le suivant, celui de 1841, ne renseigne ni l'âge ni l'année de naissance, ce qui le rend totalement inutilisable. Le premier recensement que nous considérons est donc 1846 ; ensuite nous collectons un recensement au début du XX^{ème} siècle pour mesurer les conséquences du vieillissement sur la cohabitation. Enfin il ne faut pas perdre de vue l'importance de la première guerre mondiale qui accroît brutalement le phénomène de vieillissement du fait du décès de nombreux jeunes hommes. Pour évaluer ce phénomène, nous utilisons le recensement de 1931.

FIGURE 1 : UNE LISTE NOMINATIVE DU RECENSEMENT : AGDE 1906

DÉSIGNATION		NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, HAMEAU OU RUE.			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	ANNÉE de NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE.	NATIONA- LITÉ.	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ou- vriers à domicile, in- sertes : patrons. Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.					
des quartiers, villages ou hameaux	DES RUES dans les villes.	des maisons.	des côtés.	des individus.									1	2	3	4	5
			1	1	Blanc	Blanche	1870	Agde	Français	Chef	Cultivateur	Sieurs					
				2	Mella	Estelkina	1822	Agde	d'	Grand-Mère	L. p.	Maint					
		1	2	1	Bernanay	Valentina	1829	Espeyrolange	Allemande	Chef	Commercia	Fatras					
				2	Merini	Paul	1838	Frontignan	d'	fil	L. p.	..					
				3	Sallès	Léon	1837	Marsillan	Français	Comptable	Cultivateur	Bernanay					
		3	1	1	Bladié	Bléwanda	1823	Décize	d'	Chef	d'	deux					
				2	Fernand	Joséphine	1828	Décize	d'	épouse	L. p.	..					
		4	1	1	Sinquet	Estienne	1842	Picolyette	Allemande	Chef	Cultivateur	deux					
		2	1	1	Bauzit	Maurice	1821	Lespès	Français	Chef	Horloger	peches					
				2	Odicou	Victorine	1829	Bedilles	d'	épouse	L. p.	..					

Notre échantillon repose sur un dépouillement extensif des listes nominatives du recensement afin de disposer de la structure des ménages dans chaque commune. Notre objectif est de savoir qui habite avec qui en nous concentrant plus précisément sur les personnes âgées. Nous avons donc collecté deux types d'informations : d'une part, le nombre de personnes dans le ménage avec un découpage en trois groupes d'âges pour distinguer enfants, adultes et personnes âgées ; d'autre part, lorsqu'une personne âgée est présente, nous recueillons les informations sur cette personne (sexe, âge et profession) ainsi que les liens qu'elle entretient avec les autres membres du ménage (quel que soit leur âge). En résumé, un premier dépouillement nous renseigne sur tous les ménages mais de façon grossière afin de saisir la structure par âge de la population et la distribution des individus entre les ménages. Un second dépouillement concerne toutes les données fournies par les listes nominatives mais uniquement pour les ménages qui contiennent une personne âgée. Cela doit nous permettre de relier les caractéristiques des personnes âgées avec les types de ménages dans lesquels elles habitent pour essayer d'évaluer qui a recours à la corésidence et dans quelles conditions.

Reste à déterminer qui est « âgé » ou « vieux ». Ici, de façon pragmatique, nous ne chercherons pas à discuter de la façon dont on peut construire des seuils d'âge variant au cours du temps pour tenir compte de l'évolution biologique (Bourdelaïs, 1993). Dans le prolongement de nos travaux précédents sur le vieillissement (Bourdieu et Kesztenbaum, 2007), nous considérons comme « vieux » les plus de soixante ans quitte, ensuite, à préciser au sein de cet ensemble les évolutions des mécanismes étudiés selon l'âge.

TABLE 1 : POPULATION DES COMMUNES ETUDIÉES DANS L'ÉCHANTILLON

Département	Commune	Année		
		1846	1906	1931
Hérault	Agde	8920	7790	9390
Oise	Agnetz	1538	1200	1214
Hérault	Agonès	115	96	105
Oise	Airion	192	191	220
Ain	Anglefort	972	964	630
Oise	Avrechy	437	406	406
Oise	Avrigny	562	456	236
Oise	Bailleul-le-Soc	484	683	568
Var	Callian	1488	851	
Hérault	Candillargues	174	263	286
Oise	Creil	1562	9309	9825
Saône et Loire	Creusot (Le)	6265	31020	31730
Var	Fayence	2349	1442	
Mayenne	Javron	2586	1933	
Mayenne	Laval	20518	26603	
Var	Mons	963	696	
Var	Montauroux	1720	995	
Mayenne	Niaflès	487	382	
Hérault	Saint-Guilhem-le-Désert	680	428	396
Var	Saint-Paul-en-Forêt	989	320	
Var	Seillans	1822	1751	
Var	Tanneron	784	571	
Var	Tourrettes	820	522	
Total		58 273	90 778	56 937

Note : Agde, Creil pour l'année 1931 et Le Creusot pour les années 1906 et 1931 ont été échantillonnés (tous les ménages n'ont pas été saisis).

Nous avons collecté les listes nominatives du recensement dans une série de communes distribuées dans l'ensemble du pays afin d'obtenir, autant que faire se peut, un échantillon national sur les mécanismes de corésidence. Le choix des communes à dépouiller a été motivé par un souci de parcimonie – obtenir le maximum d'informations avec un nombre relativement réduit de communes – mais aussi par la volonté de maintenir différents équilibres afin d'assurer une représentativité toute relative : équilibre entre rural et urbain (ainsi, malgré l'importance du travail que cela requiert, nous avons dépouillé 4 villes) car on peut penser que les formes de famille et les mécanismes de corésidence sont très différenciés entre ces deux univers, c'est d'ailleurs l'un des enjeux des débats classiques déjà mentionnés autour des travaux de Talcott Parsons ; équilibre entre nord et sud aussi car les types d'héritages et les types de famille sont supposées être différents dans ces deux groupes (Yver, 1966 ; Augustins, 1989) ; équilibre entre activité industrielle et autres activités, enfin, puisque l'un de nos objectifs est de saisir les conséquences de l'industrialisation. Compte-tenu de ces objectifs, nous avons finalement collecté les données du recensement pour 23 communes situées dans 6 départements (Table 1).

Au total, on dispose donc d'un peu plus de 200 000 individus répartis dans environ 60 000 ménages, sur trois périodes. Nous agrégeons ces communes en trois groupes afin de refléter la diversité des situations démographiques et économiques. Une première division oppose les communes rurales et urbaines, aux structures d'emploi et de population évidemment différentes. D'un côté donc, 4 villes : Agde, Creil, Le Creusot et Laval et de l'autre 19 communes rurales. Le groupe urbain est cependant lui-même relativement hétérogène malgré sa taille réduite. On choisit donc de distinguer deux groupes : d'un côté les villes « anciennes », qui sont déjà des centres urbains importants au début de notre période et dont la population reste ensuite stable : Laval et Agde. De l'autre, des villes industrielles qui connaissent des changements économiques mais aussi démographiques importants : Creil et Le

Creusot, deux villes qui connaissent une croissance démographique très rapide dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle, dans les deux cas à la suite d'un développement industriel conséquent. Cette distinction est évidemment essentielle pour le problème qui nous préoccupe puisque la structure du marché du travail influence directement la composition de la population ; on peut notamment penser qu'un développement industriel rapide va de pair avec une population beaucoup plus jeune que celle des villes anciennes à la structure économique et démographique établie depuis plus longtemps.

Vieillessement et corésidence

Les données ainsi collectées nous permettent de mesurer l'évolution de la corésidence au cours du temps. Pour commencer, on constate l'importance du vieillissement, mesuré ici par la proportion de personnes âgées dans une commune (Table 2). Dans l'ensemble, on constate une augmentation de près de 50% de la part des plus de soixante ans dans la population totale. Les chiffres eux-mêmes sont assez conséquents puisque, au début du XX^{ème} siècle, à la campagne, un habitant sur cinq à plus de soixante ans et près de la moitié des ménages comprennent au moins un membre âgé. Un tel accroissement n'est certainement pas sans conséquence sur les fonctionnements familiaux, sur les moyens, individuels ou collectifs, mobilisés par les personnes âgées pour assurer leurs vieux jours.

TABLE 2 : PROPORTION DE PERSONNES AGEES DANS LA POPULATION, PAR TYPE DE COMMUNE

Commune	1846		année 1906		1931	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Rurale	12.01	33.47	19.07	45.23	16.23	39.84
Ville ancienne	10.35	28.68	12.85	31.97	14.48	34.11
Ville industrielle	4.93	18.60	9.43	25.18	13.32	28.84

Lecture : (1) est le nombre de personnes de plus de 60 ans rapporté à la population totale de la commune tandis que (2) est le nombre de ménages qui incluent au moins une personne de plus de 60 ans rapporté au nombre total de ménages dans la commune.

Avant d'explorer plus en détail les formes de corésidence, remarquons que cette évolution n'est pas homogène selon les types de communes considérés : comme on pouvait s'y attendre, le vieillissement est, initialement, beaucoup plus marqué à la campagne qu'en ville. L'évolution historique est toutefois surprenante avec une convergence rapide et assez marquée des trois groupes de communes. L'écart initial entre les villes industrielles, qui sont en réalité de taille modeste en début de période, et la campagne est de plus du simple au double. Il se maintient en seconde période alors que les deux groupes de commune voient la proportion de personnes âgées augmenter. En revanche, après la seconde guerre mondiale, et de façon quelque peu paradoxale, l'importance du vieillissement diminue à la campagne tandis que, simultanément, l'écart avec les villes industrielles se réduit. Tout se passe comme si l'on apercevait, avec un décalage temporel, une même évolution : les communes rurales en 1846 présentant la situation que les villes anciennes atteignent en 1906 et les villes industrielles en 1931 mais la convergence est extrêmement rapide. La situation réelle est certainement plus complexe mais on note déjà que la différence entre les communes n'est pas aussi marquée que ce que l'on aurait pu attendre *a priori*.

Quelles sont les conséquences de ce vieillissement, sensible, de la population française sur les choix –ou opportunités– de cohabitation des plus vieux ? Une première mesure, la plus simple mais la plus immédiate, consiste à étudier la solitude des personnes âgées. Il s'agit en quelque sorte d'une vision de la famille par la négative, puisqu'elle renvoie à l'absence de corésidence et à l'isolement des plus vieux qui se retrouvent démunis et seuls en attendant la

mort. Évidemment, habiter seul ne signifie pas mécaniquement être isolé, loin de là ; en ce sens c'est un peu par abus de langage, assurément, que nous qualifions d'isolement la situation de ceux qui sont seuls dans leur ménage, disons que c'est un marqueur *a minima* de la solitude. Si la proportion de personnes âgées isolées reflète la proportion de personnes âgées, elle n'en est pas l'exacte symétrie puisque l'isolement en ville est beaucoup plus marqué qu'à la campagne alors que le niveau de vieillissement y est inférieur. À ce titre, l'évolution des villes industrielles est, à nouveau, paradoxale, avec un isolement presque inexistant durant la première période, ce qui provient certainement de la très faible proportion de personnes âgées à cette époque, mais qui augmente très brutalement pour, en dernière période, dépasser celui qui prévaut dans les villes anciennes ou en milieu rural. Tout se passe comme si la croissance importante de la population que connaissent ces villes produit, une fois la phase la plus rapide achevée, un vieillissement accéléré, conséquence du trop rapide essor de la population.

TABLE 3 : PROPORTION DES PERSONNES AGEES ISOLEES, PAR TYPE DE COMMUNE

Commune	année		
	1846	1906	1931
Rurale	14.99	19.57	18.97
Ville ancienne	17.09	20.80	17.65
Ville industrielle	3.37	15.80	22.53

Lecture : dans l'ensemble des personnes âgées, part de celles qui sont seules dans leur ménage.

Deux phénomènes apparaissent donc simultanément, d'un côté l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population, déjà observée au niveau national dans d'autres travaux (Dupâquier, 1988). De l'autre, l'accroissement de la proportion de personnes âgées qui habitent seules. Il est difficile de ne pas penser que, au moins pour une part, ces deux phénomènes sont liés : peu de vieux signifie une plus grande facilité à les héberger tandis qu'une proportion élevée de personnes âgées implique, en retour, une plus faible proportion de jeunes et donc moins de possibilité de cohabitation entre les deux groupes. Pour prendre un exemple extrême, dans une commune où tous les habitants sont vieux, la corésidence entre génération est, par construction, impossible, tout comme dans une commune où il n'y a aucune personne âgée. Par analogie avec l'étude de la mobilité sociale, nous qualifions ce lien d'effet structurel : de la même façon qu'un changement dans la mobilité sociale peut aussi bien provenir de l'évolution du marché du travail (il est plus facile de devenir avocat lorsque le nombre relatif d'avocats augmente) que d'un changement dans les possibilités d'intégrer l'une ou l'autre profession (une augmentation des chances d'un enfant de cultivateur de devenir avocat, à proportion d'avocats constante)².

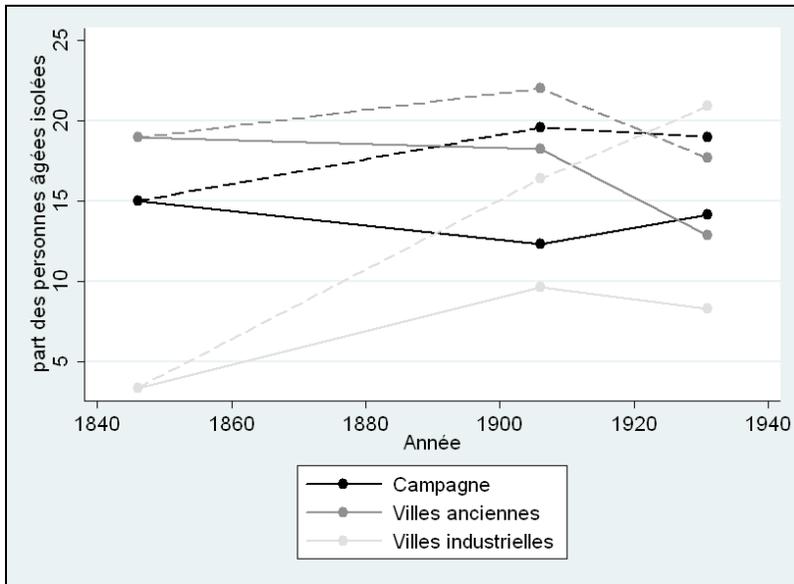
Ici, cet effet renvoie à la plus ou moins grande disponibilité des « hébergeants » potentiels. Si nous ne pouvons la mesurer directement, ce qui impliquerait de reconstituer les familles pour connaître la « parenté disponible », nous pouvons tenter d'identifier les effets du vieillissement de la population³. Pour évaluer l'importance de cet effet, nous construisons la situation –entièrement théorique– où la proportion de personnes âgées serait restée invariante au cours du temps. Dit autrement, nous allons calculer quelle serait la part des personnes âgées

² Sur ces questions, voir (Hauser, 1980 ; Héran, 2004).

³ D'autres techniques, par exemple les microsimulations, sont aussi envisageables.

isolées en 1906 et 1931 si la proportion de personnes âgées était restée celle de 1846⁴. Cette proportion est évidemment toujours inférieure à la proportion réelle puisque la part des vieux dans la population totale augmente pour toutes les communes (Figure 2). Si l'isolement est mécaniquement réduit en diminuant artificiellement la proportion de personnes âgées dans la population, on constate surtout que cet effet n'est pas le même partout. Paradoxalement, c'est dans les villes industrielles que l'effet structurel est le plus marqué : ce sont celles où la proportion de personnes âgées augmente le plus vite. Au final, l'extraordinaire implosion de l'isolement dans les villes industrielles traduit à la fois un effet de l'augmentation massive de la population âgée et une baisse des pratiques d'hébergements, que l'on peut évidemment relier à des caractéristiques spécifiques de la population qui vieillit en ville (et notamment le fait qu'elle soit migrante). De fait, le contrôle par la structure de la population conduit à inverser la hiérarchie, fictive, de l'isolement : en fin de période, la campagne devient l'endroit où l'isolement est le plus important, à égalité avec les villes anciennes et loin devant les villes industrielles. Cela reflète le fait que, finalement, la propension à être hébergé est, contrairement à ce que l'on aurait pu penser *ex ante*, plus forte à la campagne : malgré un niveau de vieillissement bien supérieur à celui des deux autres groupes, l'isolement n'y est pas aussi marqué. Les pratiques (ou les opportunités car il nous est impossible, ici, de distinguer les deux) sont donc réellement différenciées entre les lieux, au détriment de la ville et tout particulièrement des villes industrielles.

FIGURE 2 : PROPORTION DES PERSONNES AGEES ISOLEES, PAR TYPE DE COMMUNE



Lecture : Proportion des personnes âgées isolées, réelle (en pointillés) et à structure constante, identique à celle de 1846 (en traits pleins).

⁴ Si on note V_a la proportion de personnes âgées dans la population l'année a et I_a la proportion de personnes isolées parmi les personnes âgées, alors la part des personnes isolées, à structure constante, est : $I'_a = \frac{V_{1846}}{V_a} \times I_a$.

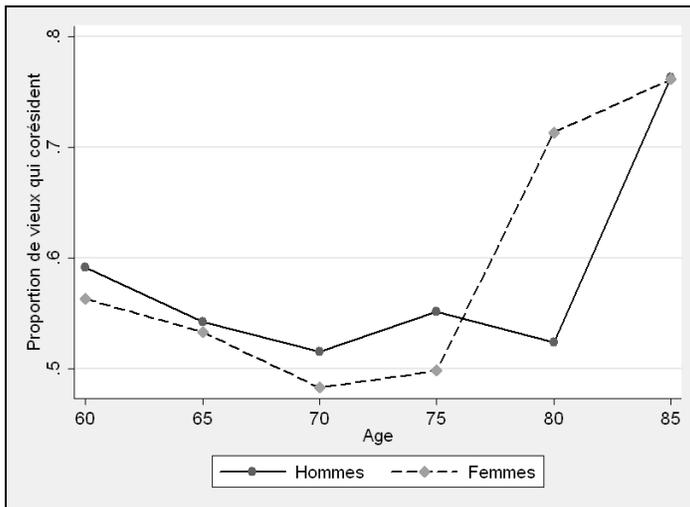
Pourquoi et avec qui corésider?

L'isolement des personnes âgées s'est donc indéniablement accru en l'espace d'un siècle. En outre, une partie de cet accroissement est lié à l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population. Mais ce n'est pas les vieux abandonnés à la campagne par les migrants vers les villes qui se retrouvent le plus souvent seuls. Ce sont à l'inverse ces derniers, les migrants installés dans les villes, surtout celles qui, à l'image du Creusot, connaissent une croissance économique et démographique très rapide⁵. Par ailleurs on ne peut exclure un effet simplement mécanique de la taille de la commune : plus la commune est grande plus on a de chances d'avoir des parents ou soutiens dans la commune et donc moins la nécessité de vivre avec eux. Dans tous les cas, cet effet n'épuise pas, loin s'en faut, le questionnement autour de la corésidence entre générations. Pour mieux comprendre les mécanismes qui expliquent la cohabitation des plus âgés, nous nous tournons maintenant vers leurs caractéristiques individuelles. Notre objectif est de faire apparaître les facteurs le plus souvent associés avec la corésidence.

Un premier facteur évident qui doit structurer le recours à la corésidence familiale est l'âge, considéré ici comme une approximation de la condition physique et donc de l'éventuelle dépendance des personnes âgées. On constate une relation en U entre l'âge et la cohabitation intergénérationnelle (Figure 3). Si la remontée de la courbe aux âges les plus élevés est relativement attendue, traduction de la dépendance grandissante des plus vieux, la première partie de la courbe est plus surprenante. Cela peut toutefois traduire le maintien des enfants dans le ménage de leurs parents jusqu'à un âge parfois tardif.

Il est toutefois surprenant de constater la proximité entre la situation des hommes et celles des femmes : il ne semble pas y avoir de différence dans la proportion de corésidence entre les deux groupes même si avant 80 ans, la proportion de femmes qui cohabitent est toujours inférieure à celle des cohabitants hommes.

FIGURE 3 : PROPORTION DE VIEUX QUI CORESIDENT PAR SEXE ET AGE



Lecture : proportion de personnes âgées qui vivent avec au moins un individu « jeune » (moins de soixante ans), à l'exclusion du conjoint.

⁵ La population du Creusot stagne autour de 1 300 habitants dans le premier tiers du XIX^e siècle, elle passe ensuite à 13 000 en 1851 puis 26 000 en 1876 et 32 000 en 1896. Elle se maintient ensuite autour de ce chiffre jusqu'aux années 1980.

Un autre élément important est la situation des couples car il ne faut pas se focaliser outre mesure sur une opposition binaire entre corésidence –c’est-à-dire un ménage composé d’au moins une personne âgée et au moins une personne jeune– et isolement –un ménage avec une seule personne âgée. En effet, sans même mentionner les formes d’hébergement collectif qui constituent sans doute un ultime recours, il faut aussi tenir compte de ceux qui ne profitent pas de la corésidence intergénérationnelle mais qui ne vivent pas seuls car ils habitent dans ménage comprenant d’autres personnes âgées. Le cas le plus fréquent est évidemment un couple de vieux (sachant que l’un des deux peut aussi avoir moins de soixante ans). Une raison importante de s’intéresser à cette situation est qu’elle a des conséquences différenciées sur les situations de résidence des hommes et des femmes. En effet, du fait de l’écart d’âge au mariage, où les hommes sont en moyenne plus jeunes que leur épouse (Bonneuil, 1992), le veuvage est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes.

D’emblée apparaît une division nette par sexe qui n’étaient pas immédiatement perceptible en observant la seule corésidence (Table 4). En effet, la proportion d’isolés est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes : ceux-ci sont beaucoup moins souvent seuls ; ils sont tout d’abord en couple mais, comme ils survivent rarement à leur femme, ils décèdent avant d’être seuls. En outre, ils sont aussi plus nombreux à corésider avec des jeunes générations ce qui signifie que, une fois isolé, les plus vieux sont plus souvent pris en charge que les plus vieilles. L’isolement est une affaire de femme avec une proportion de femme seule dans leur ménage qui atteint, au début du XX^{ème} siècle, un quart des femmes de plus de soixante ans. Pour autant, la situation évolue un peu dans l’entre-deux-guerres avec, outre une nette baisse de la corésidence pour les deux sexes, une proportion égale de femmes et d’hommes en couple. Ce changement ne modifie cependant que marginalement l’équilibre entre les sexes avec toujours une proportion beaucoup plus forte de femmes isolées.

Une dernière conclusion est que la cohabitation entre générations –que cela concerne une personne âgée seule ou un couple– est finalement un phénomène relativement répandu puisqu’elle concerne toujours plus de la moitié des personnes âgées.

TABLE 4 : SITUATION DES PERSONNES AGEES, PAR SEXE ET ANNEE

	Seul	En couple	Corésidence	autres
Panel A. Tous (N=24154)				
1846	15.52	12.29	68.30	3.89
1906	18.75	16.53	58.20	6.52
1931	21.33	20.70	52.70	5.27
Panel B. Hommes (N=10530)				
1846	8.62	17.53	73.85	
1906	12.96	19.39	67.65	
1931	14.50	24.10	61.40	
Panel C. Femmes (N=12053)				
1846	19.80	10.99	62.91	
1906	25.01	17.12	55.36	
1931	22.95	26.28	44.04	

Note : « corésidence » implique toujours la cohabitation avec au moins une personne de moins de 60 ans, qu’elle appartienne ou non à la famille ; « en couple » signifie à l’inverse que le ménage ne comprend que le couple de personnes âgées (lorsque le conjoint a moins de 60 ans, ce n’est pas considéré comme que la corésidence). Enfin, « autres » renvoie aux résidences collectives (hospices, etc.) et aux ménages composés uniquement de personnes âgées mais qui ne forment pas un couple (par exemple un frère et une sœur). Dans cette dernière situation, nous connaissons mal le sexe des personnes âgées (notamment lorsqu’elles sont en institution), cette catégorie est donc exclue pour la seconde partie de l’analyse.

Deux solutions différentes, sans être incompatibles, peuvent donc être mises en œuvre par les personnes âgées pour vivre leur vieillesse : être en couple ou corésider avec des générations plus jeunes. Cependant la solution choisie ou même simplement possible dépend évidemment du moment du cycle de vie, du statut socio-économique ou de la situation de famille. Sans prétendre à une mesure parfaite de ces différents éléments, notamment en ce qui concerne la parenté disponible dont nous n'avons ici aucune trace, il nous est possible d'étudier plus en détails les caractéristiques qui favorisent ou, à l'inverse préviennent, un individu de vivre en couple ou de corésider. Pour cela, nous utilisons deux régressions probit, la première sur la probabilité de vivre en couple, la seconde sur la probabilité de corésider.

Une fois prises en compte les autres caractéristiques individuelles, l'écart entre hommes et femmes dans la probabilité de vivre en couple est réellement important puisque les femmes ont une probabilité inférieure de plus d'un tiers d'être en couple après soixante ans (Table 5). À nouveau, cela traduit le taux de veuvage beaucoup plus important chez les femmes. L'effet d'âge, plus marqué chez les hommes –certainement du fait de remariages plus fréquents–, est inverse à celui que nous avons observé pour la corésidence : il présente une forme de U inversé, d'abord croissant puis rapidement décroissant avec l'âge. Cette opposition peut expliquer l'augmentation de la corésidence aux âges les plus élevés : c'est une fois veuf ou veuve que les personnes âgées ont besoin du soutien de leur famille.

TABLE 5 : PROBABILITE POUR UNE PERSONNE AGEE DE VIVRE EN COUPLE
-- MODELE PROBIT, EFFETS MARGINAUX

	Tous	Hommes	Femmes
N	21355	10401	10954
Proba observée	39.96	56.28	24.47
age	0.066 ***	0.104 ***	0.030 **
age ²	-0.001 ***	-0.001 ***	0.000 ***
pas de profession	0.158 ***	-0.124 ***	0.260 ***
ouvrier non qualifié	ref.	ref.	ref.
ouvrier qualifié, artisan	0.126 ***	0.064 ***	0.196 ***
cultivateur	0.192 ***	0.119 ***	0.338 ***
col blanc	0.010	-0.070 ***	-0.033
propriétaire ou rentier	0.044 ***	0.047 ***	-0.072 ***
Femme	-0.353 ***		

Note : les régressions incluent des éléments de contexte comme variables de contrôles : l'année du recensement, le type de la commune et la proportion de personnes âgées dans la commune.

Même si nous ne pouvons pas distinguer d'opportunité et de choix dans l'étude de la corésidence, une première analyse permet de dresser un portrait rapide de ceux qui bénéficie de cette situation (Table 6). On remarque tout d'abord que la différence entre hommes et femmes si elle est moindre que celle qui prévaut pour la vie de couple, est significative. Elle correspond peu ou prou à la proportion présentée supra dans la Table 4 : en moyenne les femmes ont des chances réduites de 10% de corésider.

La profession déclarée n'est pas liée de la même façon dans les deux sexes : chez les hommes, les écarts entre professions sont globalement réduits même si les professions les moins qualifiées sont moins souvent associées à de la corésidence. Chez les femmes par contre, il y a une nette différence entre les ouvriers, qu'elles soient ou non qualifiées et les autres groupes socio-professionnels, y compris celles qui ne déclarent pas de profession. De fait, dans les deux cas, la corésidence est, contre toute attente, proportionnelle au statut économique : ce

n'est pas ceux qui en ont le plus besoin qui sont le plus aidés par leur famille. Il s'agit sans doute pour partie d'une causalité inverse, surtout chez les femmes : celles qui ne parviennent pas à être hébergées et se retrouvent isolées sont contraintes de retourner sur le marché du travail –ou de s'y maintenir– pour vivre leur vieillesse.

Enfin, la présence d'une autre personne âgée a un effet paradoxal : lorsqu'il s'agit du conjoint, il diminue les chances d'une coresidence, ce qui confirme l'idée que ce n'est qu'une fois veufs que les individus, hommes ou femmes, ont besoin de, ou souhaitent, être pris en charge par leur famille. Du point de vue de la famille, on peut penser que le coût d'hébergement de deux personnes âgées est supérieur à celui d'une seule. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'une autre personne âgée, la probabilité de coresider augmente, mais uniquement pour les femmes. On peut penser qu'il s'agit là, pour la famille, de réaliser ce qui pourrait s'apparenter à des « économies d'échelle » en hébergeant ensemble plusieurs personnes isolées.

TABLE 6 : PROBABILITE POUR UNE PERSONNE AGEE DE RESIDER DANS UN MENAGE INTERGENERATIONNEL -- MODELE PROBIT, EFFETS MARGINAUX

	Tous	Hommes	Femmes
N	21219	10370	10849
Proba observée	50.04	47.77	52.23
age	-0.102 ***	-0.076 ***	-0.122 ***
age ²	0.001 ***	0.001 ***	0.009 ***
pas de profession	0.135 ***	0.053 ***	0.215 ***
ouvrier non qualifié	ref.	ref.	ref.
ouvrier qualifié, artisan	0.110 ***	0.084 ***	0.016
cultivateur	0.101 ***	0.053 ***	0.153 ***
col blanc	0.149 ***	0.090 ***	0.269 ***
propriétaire ou rentier	0.055 ***	0.020	0.090 ***
Présence du conjoint	-0.334 ***	-0.346 ***	-0.336 ***
Présence d'une autre personne âgée	0.063 ***	0.006	0.133 ***
Femme	-0.092 ***		

Note : les régressions incluent des éléments de contexte comme variables de contrôles : l'année du recensement, le type de la commune et la proportion de personnes âgées dans la commune.

Au final, la situation des personnes âgées évolue au cours du siècle considéré qui marque à la fois des transformations économiques importantes et le début du vieillissement de la population. La différence selon les sexes est importante autant par suite de différences dans les pratiques de coresidence à l'avantage des hommes que du fait de l'écart d'âge au mariage qui contribue fortement à un isolement accru des femmes.

Conclusion : industrialisation et isolement des personnes âgées

Un thème dominant de la mythologie des effets de l'industrialisation au XIX^{ème} siècle sur la société française est qu'elle aurait affaibli les relations familiales et « le lien social ». La froide anomie de la ville anonyme et individualiste aurait remplacé la chaleur des solidarités villageoises. Un indice de cette évolution serait la manière dont sont traités les vieux : pris en charge par leur famille à la fin de leur vie dans le village, les vieux seraient abandonnés à la solitude de leur mansarde dans les grandes villes ou, pire, entassés dans des hospices en forme de mouiroirs sinistres. Depuis les travaux de Laslett, on est un peu revenu sur ce mythe : la famille souche où coresident trois générations sous l'autorité juste du père de famille apparaît

comme une exception, une image d'Épinal ayant pour vocation d'imprimer l'ordre social conservateur mais qui ne correspond pas à la réalité où la famille nucléaire est la norme.

Cette vision n'épuise pas la controverse et les travaux de Ruggles notamment font apparaître que, pour juger de la fréquence des pratiques de coresidence, il ne suffit pas de considérer le phénomène brut ; il faut aussi prendre en compte les opportunités réelles de coresidence et leur évolution dans le temps (et sans doute dans l'espace). Or les mesures démographiques les plus simples établissent dans le cas de la France combien la situation change de manière importante : au cours du XIX^{ème} siècle le phénomène d'urbanisation est concomitant d'un phénomène de vieillissement de la population qui fait qu'augmente rapidement le nombre d'individus de plus de 60 ans que les jeunes ménages ont potentiellement à charge. De plus, si l'on suit les données fournies par les recensements, on constate, paradoxalement, que la part des personnes âgées isolées est aussi élevée à la campagne qu'à la ville.

La logique structurelle à la Ruggles joue à plein : à la campagne, la part des vieux est plus forte qu'en ville. Tout se passe comme si, à supposer même que chaque jeune couple hébergeait un aïeul, cela ne suffirait pas à éponger le volume de vieux du village, alors qu'en ville où les vieux sont en proportion moins nombreux, il en reste moins sur le carreau même si les jeunes ménages urbains restent moins prompts à partager leur logement que leurs alter egos ruraux. Et ce surnombre de vieux dans le monde rural est sans doute imputable pour partie avec leur rareté relative dans le monde urbain : survivre en ville, du moins dans certaines villes lorsqu'on ne peut bénéficier de coresidence est sans doute plus difficile que de survivre à la campagne. Du coup, le surnombre des vieux dans le monde rural s'expliquerait en partie par la force moindre des liens familiaux en ville et les vieux seraient en quelque sorte contraints de retourner au pays.

Cette analyse n'est toutefois pas totalement satisfaisante si l'on n'entre pas dans la compréhension de ce qui fait que pour un vieux il est plus difficile de survivre en ville ou à la campagne. Si la coresidence en ville est plus rare c'est aussi parce que le logement est plus rare et plus cher. Et l'on voit justement que la coresidence ne fonctionne pas comme un système de solidarité intergénérationnelle pure qui permettrait aux vieux sans ressources de trouver refuge et réconfort dans leur famille. Bien au contraire, on voit que la coresidence est fortement fonction des ressources économiques du vieux lui-même.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGUSTINS, G. (1989). *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Nanterre, Société d'ethnologie.
- BERKNER, L. K. (1972). « The stem family and the developmental cycle of the peasant household : An Eighteenth-Century Austrian example. » *American Historical Review* 77 (2) : 398-418.
- BONNEUIL, N. (1992). La démographie de la nuptialité au XIX^{ème} siècle, in *La société française au XIX^{ème} siècle. Tradition, transition, transformations*. J. K. Dupâquier, Denis (eds). Paris, Fayard : 83-119.
- BOURDELAIS, P. (1993). *L'âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*. Paris, O. Jacob.
- BOURDIEU, J. et L. KESZTENBAUM (2007). « Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? Les personnes âgées en France, 1820-1940. » *Population* 62 (2) : 221-252.

- CLAVERIE, E. et P. LAMAISON (1982). *L'impossible mariage. Violence parenté en Gévaudan. XVII^{ème}, XVIII^{ème} XIX^{ème} siècles* collection La mémoire du temps Paris Hachette.
- COSTA, D. (1998). *The Evolution of Retirement : An American Economic History 1880-1990*. University of Chicago Press for NBER, Chicago and London.
- DENIEL, R. et L. HENRY (1965). « La population d'un village du Nord de la France, Sainghin-en-Mântois, de 1665 À 1851. » *Population* 20 (4) : 563-602.
- DOMIN, J.-P. (2008). *Une histoire économique de l'hôpital (XIXe-XXe siècles) : une analyse rétrospective du développement hospitalier. Tome 1, 1803-1945*. Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale.
- DUPAQUIER, J. (1988). *Histoire de la population française . 3 , De 1789 à 1914*. Paris, Presses universitaires de France.
- FLEURY, M. et L. HENRY (1958). « Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV. Plan de travaux par sondage. » *Population* 13 (4) : 663-686.
- GUTTON, J. P. (1988). *La naissance du vieillard*. Paris, Aubier.
- HAUSER, R. M. (1980). « Some Exploratory Methods for Modeling Mobility Tables and Other Cross-Classified Data. » *Sociological Methodology* 11 : 413-458.
- HERAN, F. (2004). La mobilité sociale, du passé au présent, in *Démographie : Analyse Synthèse*. G. Caselli, J. Vallin and G. Wunsch (eds). Paris, INED/Puf. VI : Population société : 389-418.
- LASLETT, P. et R. WALL (1972). *Household and family in past time*. Cambridge, Cambridge U.P.
- MASSON, A. (2009). *Des liens et des transferts entre générations*. Paris, EHESS.
- PARSONS, T. et R. F. BALES (1955). *Family, Socialization and Interaction Process*. Illinois, The Free Press.
- REIMAT, A. (1997). *Les retraites et l'économie. Une mise en perspective historique. 19^{ème} et 20^{ème} siècles*. Paris, L'Harmattan.
- ROSENTAL, P.-A. (2002). Chap. 4 : Les liens familiaux, forme historique ?, in *Les solidarités familiales en questions. Entraide transmission*. D. D. S. Pierre (eds). Paris, LGDJ. 34 : 107-141.
- RUGGLES, S. (2003). « Multigenerational families in nineteenth-century America. » *Continuity and Change* 18(1) : 139-165.
- RUGGLES, S. (2007). « The Decline of Intergenerational Coresidence in the United States, 1850 to 2000. » *American Sociological Review* 72 : 964-989.
- YVER, J. (1966). *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*. Paris, Sirey.